

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1355

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Approbation du Schéma de développement universitaire (SDU) Ambition 2030 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1355**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Approbation du Schéma de développement universitaire (SDU) Ambition 2030 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération SDU fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le 2^{ème} site d'enseignement supérieur français avec plus de 180 000 étudiants, dont 23 000 étudiants internationaux, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Conscient de la force que représentent les universités pour le territoire, la Communauté urbaine de Lyon a été précurseure en se dotant, dès 2010 et en partenariat avec le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon (devenu depuis Communauté d'universités et d'établissements -COMUE- Université de Lyon), d'un cadre stratégique pour mettre en synergie le développement des campus et le développement de son territoire.

Ce cadre stratégique a pris la forme du SDU 2010-2020 approuvé par délibération du Conseil n° 2010-1778 du 25 octobre 2010.

La Métropole a engagé, dès 2018, en partenariat avec la COMUE Université de Lyon, un bilan de l'action conduite puis l'élaboration d'un nouveau SDU à l'horizon 2030.

1° - Bilan du SDU 2010-2020

Le SDU 2010-2020 portait la volonté d'un développement du territoire métropolitain co-construit dans lequel le savoir et la connaissance étaient reconnus comme des éléments clef, au même titre que le potentiel économique ou le patrimoine historique et culturel.

Ce cadre stratégique a été conçu dans un contexte de structuration progressive du site universitaire Grand Lyonnais avec, à partir de 2006, la labellisation des Pôles de compétitivité d'excellence mondiale, la création des réseaux thématiques de recherche et leur reconnaissance au niveau européen puis la création du PRES Université de Lyon et, enfin, la labellisation du projet Lyon Cité Campus dans le cadre de l'appel à projets national Opération Campus.

Ce 1^{er} schéma fut le fruit d'un important travail partenarial entre la Communauté urbaine de Lyon et le PRES, puis d'une concertation avec les communes et l'ensemble des partenaires impliqués dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur le territoire. Il a constitué une novation à l'échelle nationale puisque pour la 1^{ère} fois en France, une agglomération se dotait d'une stratégie dédiée au champ universitaire afin de faire de celui-ci un levier du développement territorial.

Ce type de document a, d'ailleurs, ensuite été introduit dans la loi n° 2013-660, dite Fioraso, du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, prouvant à la fois son intérêt et son efficacité.

Depuis 2010, le SDU a permis ce pourquoi il avait été pensé, à savoir :

- enrichir et de conforter la candidature lyonnaise à l'appel à projets national Opération Campus,
- mettre en cohérence les différentes stratégies poursuivies sur le territoire, par la Métropole, la COMUE Université de Lyon et les établissements du site (exemple du projet stratégique LyonTech-la Doua 2025),
- construire un positionnement partagé sur des sujets à forte dimension partenariale comme la vie étudiante (création d'instances locales en matière de logement social étudiant et création de 6 000 places supplémentaires depuis 2014),
- dépasser les strictes logiques immobilières des Contrats de plan État-Région ou du Plan campus en dotant le territoire d'une véritable stratégie urbaine de développement universitaire (plan guide campus Porte des Alpes, stratégie de développement économique en franges sud du campus LyonTech-la Doua, etc.).

En termes de moyens, la Métropole a investi, au titre du SDU, 11,4 M€ en faveur du développement universitaire depuis 2010.

Ces investissements ont permis de financer des études de faisabilité et de programmation de projets, des acquisitions foncières aux abords des campus afin d'accompagner un développement économique régulé sur ces sites, des aménagements d'espaces publics sur les différents sites universitaires favorisant, en particulier, le développement des modes de déplacement actifs.

Ces réalisations démontrent l'opportunité et l'efficacité d'un tel cadre stratégique.

Cependant, la mise en œuvre opérationnelle a également permis d'identifier des limites, invitant à faire évoluer certains modes de faire pour les années à venir. Parmi ces limites, on relèvera :

- des sujets inégalement traités par ce 1^{er} SDU qui conjugait des objectifs très stratégiques et des actions très opérationnelles. Ces dernières, très souvent liées aux projets retenus dans le cadre du Plan campus, ont connu des niveaux de réalisation très hétérogènes,
- une perte de lisibilité et de réalité opérationnelle de ce SDU pour les services de la Métropole comme pour ceux de l'Université de Lyon ou des établissements à partir de la période 2016-2017. Chaque action initiée dans ce cadre a, en effet, bénéficié de son dispositif de pilotage propre.

C'est sur la base de ce bilan que s'est fondée la démarche d'élaboration du nouveau SDU, dont l'enjeu est de permettre un meilleur alignement de ses objectifs avec les moyens alloués, de sa gouvernance et de son dispositif de pilotage, ainsi que du format et de la priorisation du plan d'actions qui en découle.

2° - Le nécessaire renouvellement de la démarche avec le SDU Ambition 2030

Mi-2018, la Métropole, en lien avec la COMUE Université de Lyon, a ainsi choisi de lancer l'élaboration d'un nouveau SDU pour la période 2020-2030. Après des travaux et études préparatoires, l'année 2020 a été marquée par des évolutions majeures et une conjoncture particulière : évolutions au sein de la COMUE Université de Lyon, crise sanitaire et ses conséquences très importantes sur le système éducatif et la population étudiante, refonte des priorités politiques de la Métropole en lien avec l'élection d'un nouvel exécutif.

Ces évolutions politiques et sociétales ont conduit la Métropole à penser ce nouveau SDU non pas comme une simple actualisation du précédent schéma mais comme une nouvelle stratégie permettant de renouveler en profondeur ses modalités d'intervention sur le champ de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante.

Elle dispose de 2 atouts importants pour cela :

- une forte concentration d'établissements d'enseignement et organismes de recherche, d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, qui représentent une force de frappe majeure et des partenaires du projet de transition écologique et sociale du territoire,

- la capacité d'occuper une position de précurseur en nouant un partenariat spécifique avec le site et la communauté universitaires autour des questions de transitions sociales, environnementales et économiques.

Sur la base des éléments de bilan et de diagnostic, le SDU Ambition 2030 est ainsi une opportunité, pour la Métropole, de concrétiser son positionnement et sa nouvelle politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en nourrissant un dialogue fructueux et vertueux avec les acteurs de son site universitaire.

3° - La démarche retenue pour l'élaboration du SDU Ambition 2030

Un 1^{er} temps fort de mobilisation des acteurs universitaires et territoriaux a été organisé le 11 juin 2018 avec les assises du SDU. Celles-ci ont été l'occasion de partager, au niveau politique comme opérationnel, le bilan du SDU 2010-2020 et d'identifier, collectivement, les défis auxquels devraient faire face les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et le territoire, à horizon 2030.

Un ensemble de travaux préparatoires a été mené sur la période 2019-2020 pour nourrir et expertiser les sujets à enjeu pour le territoire :

- enseignement supérieur privé : quel rôle dans l'agglomération lyonnaise ?
- le rôle de la communauté universitaire dans la transition du territoire,
- précarité étudiante et développement universitaire : études préalables à la rédaction du prochain SDU,
- étude sur l'accès aux équipements et à la pratique sportive,
- travaux d'élaboration du Schéma directeur de la vie étudiante menés par le CROUS de Lyon et l'Université de Lyon et, en particulier, enquête menée auprès des étudiants au printemps 2021,
- travaux partenariaux de prospective avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise : Université rêvée, imaginée.

À l'issue de ces différents travaux, la Métropole a engagé, en septembre 2021, l'élaboration proprement dite du nouveau SDU, menée en plusieurs phases :

- septembre 2021 à janvier 2022 : diagnostic en intégrant les travaux d'études précédemment menés et s'appuyant sur un ensemble d'entretiens d'acteurs (territoriaux comme universitaires) qui ont permis de resituer les fondamentaux de la démarche et les attentes de chacun,
- février à mars 2022 : formulation d'orientations stratégiques pour le nouveau SDU,
- avril à mai 2022 : ateliers thématiques réunissant les acteurs universitaires, des représentants des services de la Métropole et des communes, comme des représentants des partenaires (CROUS de Lyon, Rectorat, Région Auvergne-Rhône-Alpes) afin de nourrir les orientations du SDU et proposer des pistes d'action,
- juin à septembre 2022 : reformulation des orientations stratégiques et élaboration d'un plan d'actions à horizon 2026.

Ces étapes ont été jalonnées par la tenue d'instances de dialogue et d'arbitrage régulières :

- un comité technique trimestriel associant les services de la Métropole et de la COMUE Université de Lyon animé par l'équipe projet SDU,
- une information régulière sur l'état d'avancement auprès du Vice-Président de la Métropole délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante, associé à la Vice-Présidente déléguée à l'économie, à l'emploi, au commerce, au numérique et à la commande publique, et au Vice-Président délégué à l'habitat, au logement et à la politique de la ville,
- des instances de dialogue avec des représentants des établissements d'enseignement supérieur, animées par la COMUE Université de Lyon,
- un comité de pilotage partenarial associant l'ensemble des parties prenantes (établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme territoire). Ce comité de pilotage a notamment examiné les orientations stratégiques qui se dessinaient pour le SDU et les pistes d'actions potentielles à retenir,
- un comité de pilotage restreint, qui a validé les orientations et le plan d'actions, soumis à l'examen du Conseil.

II - Objectifs et orientations du SDU Ambition 2030

Ce nouveau document stratégique se décline 3 trois orientations.

1° - Une communauté universitaire motrice des transitions du territoire

Le territoire compte plus de 180 000 étudiants, autant de citoyens et ambassadeurs d'un nouveau modèle de vie et de ville. Il s'agira ainsi de soutenir la recherche comme moteur des transitions sociales, environnementales et économiques, de développer l'entrepreneuriat étudiant à impact, d'accélérer la transition des entreprises par la formation, le développement des compétences et l'innovation.

À ce titre, l'enjeu premier réside dans le développement des synergies entre la collectivité et les acteurs universitaires en faveur de la transition environnementale et écologique du territoire. Les actions mises en œuvre dans le cadre du SDU Ambition 2030 pourront ainsi consister à créer un cadre structurant de dialogue commun, à faire du site universitaire lyonnais un terrain d'expérimentation et d'innovation, à s'appuyer davantage sur la pluralité de compétences de la communauté universitaire pour renforcer les coopérations avec la Métropole sur le champ des transitions écologique, environnementale et sociétale.

Il s'agira également de reconnaître et de développer le pouvoir d'agir de la communauté universitaire pour susciter les initiatives de chacun afin d'œuvrer, à sa mesure, à la transformation du territoire : mieux accompagner les projets d'étudiants, connecter et interfacer les dispositifs de mise en relation chercheurs/étudiants/citoyens/pouvoirs publics/acteurs socio-économiques (Boutique des Sciences, Fabrique de l'innovation, Public Factory, etc.).

2° - Une Métropole au service du bien-vivre des étudiants

Il s'agit, pour le SDU, de porter une philosophie d'accompagnement à l'autonomisation progressive des étudiants-citoyens, de contribuer activement à la lutte contre la précarité étudiante, de favoriser la qualité de vie des étudiants et, en particulier, de poursuivre et renforcer l'amélioration de leurs conditions de logement et de garantir leur santé physique comme psychique.

Les actions mises en œuvre, grâce au SDU, afin d'atteindre cet objectif viseront à développer l'offre en logements à bas coût pour les étudiants, à faciliter leur accès au logement, à favoriser les mobilités douces et actives en renforçant l'offre de services associée (pôles de services à la mobilité sur les campus, amélioration de la signalétique, mieux connaître et manager les pratiques de mobilité universitaires par la création d'un observatoire, etc.).

3° - Une université connectée à son territoire, proche des habitants et acteurs socio-économiques

Cette ambition vise à favoriser les implantations universitaires au service de la mixité urbaine et du rééquilibrage territorial, au-delà de l'hyper-centre lyonnais, ouvrir les sites universitaires à la ville, aux citoyens et aux entreprises, porter le principe d'une métropole-campus avec des dynamiques de diffusion des implantations universitaires, concevoir une territorialisation du SDU se dessinant le long de grands axes structurants, de continuums de développement universitaire plutôt que par grands îlots universitaires marqués.

Cette ambition pourra, par exemple, s'incarner par la mise en place d'outils permettant de mieux anticiper les besoins en compétences et en métiers du territoire, le déploiement d'une offre d'accueil de formations en cohérence avec les besoins constatés et conditionnée à une logique de rééquilibrage du développement territorial, de mieux connecter le monde académique et le monde socio-économique en mettant en œuvre une stratégie comptes-clés vis-à-vis d'établissements d'enseignement supérieur stratégiques et en développant une offre immobilière à vocation économique en proximité des sites universitaires.

III - Mise en œuvre du SDU Ambition 2030

Les ambitions stratégiques du SDU s'adressant résolument aux bénéficiaires, au-delà de leurs institutions ou établissements d'appartenance, sa mise en œuvre opérationnelle impliquera un élargissement de la gouvernance locale en matière d'enseignement supérieur et de recherche, au-delà des seuls acteurs relevant du périmètre de la COMUE Université de Lyon.

Le SDU propose ainsi une gouvernance transformée en plateforme de collaboration, associant les acteurs de l'Université de Lyon, les acteurs de l'enseignement privé, étudiants, acteurs hospitaliers, économiques, etc. Ce dispositif de pilotage renouvelé, associant collectivités, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les partenaires locaux, sera mis en œuvre durant l'année 2023.

Les orientations du SDU sont déclinées en un plan d'actions d'une durée de 5 ans, renouvelable sur la durée du document stratégique.

Pour soutenir l'ensemble de ces actions, la Métropole propose une intervention financière à hauteur de 16 M€ pour le mandat 2020-2026. Celle-ci fera l'objet de délibérations d'application successives, en référence au cadre stratégique permettant, notamment, l'individualisation des autorisations de programme nécessaires.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le SDU Ambition 2030, tel que joint au dossier.

Il est, par ailleurs, proposé de mettre en œuvre, dès 2023, des 1^{ères} actions sur le campus LyonTech-la Doua.

Il s'agit, plus particulièrement, de procéder à des acquisitions foncières en frange sud du campus. Ces acquisitions foncières sont nécessaires au développement futur d'une offre immobilière à destination d'activités économiques en lien avec la vocation scientifique du campus : écotecnologies et ingénierie post-carbone.

Les acquisitions envisagées concernent le secteur Einstein/Mazoyer, en lien avec la Ville de Villeurbanne, et le secteur Spreafico.

Le montant prévisionnel total de ces opérations est de 3 968 000 €. Il comprend les frais d'acquisitions des fonciers concernés et les travaux associés : dépollution et démolition de constructions existantes.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver ces opérations et de procéder à l'individualisation partielle d'une autorisation de programme à hauteur de 3 968 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le SDU Ambition 2030 structuré autour des 3 orientations stratégiques suivantes :

- une communauté universitaire motrice des transitions du territoire,
- une Métropole au service du bien-vivre des étudiants,
- une université connectée à son territoire, proche des habitants et acteurs socio-économiques.

b) - le principe d'une 1^{ère} mise en œuvre du SDU par le biais d'acquisitions foncières ciblées en franges du campus universitaire LyonTech-la Doua.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme global P03 Soutien à l'enseignement supérieur, recherche et hôpitaux sur l'opération n° 0P03O9278 pour un montant total de 3 968 000 €, en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 2023 : 1 568 000 €,
- 2024 : 1 800 000 €,
- 2025 : 600 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-296006-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
